

La Chambre remarquera que cette fois aucune aide alimentaire n'a été accordée à l'Ethiopie et à quelques autres bénéficiaires traditionnels et que les affectations pour le Bangla-Desh et pour le Sahel sont beaucoup moins importantes que l'an dernier. Il faut cependant souligner que les affectations actuelles sont provisoires et qu'elles seront révisées dès que l'ACDI et le ministère de l'Agriculture recevront les renseignements suffisants dont ils ont besoin pour évaluer les besoins réels d'éventuels bénéficiaires. Il faut, en outre, noter que ces modifications résultent de la réorientation du programme alimentaire du Canada et que les besoins de certains pays, auxquels on a répondu l'an dernier par des affectations d'aide bilatérale, seront satisfaits cette année par des agences multilatérales auxquelles le Canada a versé des contributions qui, comme nous l'avons déjà mentionné, ont plus que quadruplé.

En outre, et fort heureusement, on a récemment constaté chez des pays qui ont reçu de l'aide une certaine amélioration des récoltes et de la situation de l'approvisionnement alimentaire. En Ethiopie, par exemple, de bonnes récoltes ont réduit les besoins d'aide alimentaire originellement envisagée. Cinq mille tonnes métriques de blé, créditées au budget 1974-1975 de l'ACDI, seront livrées en mai afin d'être distribuées dans le sud de l'Ethiopie où une certaine pénurie se fait encore sentir. La situation alimentaire en Ethiopie est surveillée de très près et si une aide canadienne accrue était nécessaire et que les